

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, avis public que le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante lors de la séance ordinaire qui se tiendra :

**Le lundi 1^{er} juin 2026 à 19 h 30
à la salle du Conseil située au
1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire**

**Demande de dérogation mineure numéro 2026-DER-182
visant à autoriser l'agrandissement d'un garage détaché sur une superficie
d'implantation supérieure à 90 m² sur le lot 5 763 282, situé au
82, rue Marcel-Arbour**

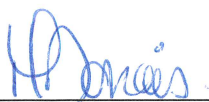
La dérogation mineure demandée concerne l'agrandissement d'un garage détaché qui aurait pour conséquence d'augmenter la superficie d'implantation à un total de 130,84 m², soit 73,58 m² pour le garage existant et 57,26 m² pour l'agrandissement prévu sur le côté gauche.

Le règlement de zonage 2009-185 présentement en vigueur prévoit une superficie d'implantation maximale de 90 m² pour un lot d'une superficie entre 930 m² et 2 700 m².

Dans le cas présent, une augmentation de 40,84 m² est demandée pour la superficie d'implantation totale du garage détaché, à la suite de l'agrandissement projeté.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 8^e jour du mois de mai 2026.



Manon Donais, directrice générale et
greffière-trésorière